

Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'Accord - moins connu - sur la conservation des ours blancs et de leur habitat. En outre, notre pays joue un rôle actif dans la négociation de trois importantes conventions qui seront soumises à la CNUED. Ces conventions

ont pour but de s'attaquer aux graves problèmes environnementaux causés par les contaminants organiques persistants, la radioactivité, la pollution par le pétrole et les métaux lourds. Le Canada a proposé la création d'un Conseil permanent de l'Arctique qui examinera les

d'un mémoire d'entente bilatéral sur un accroissement de la coopération en matière d'environnement, le Canada offre déjà des cours aux hauts fonctionnaires allemands sur des sujets comme la gestion des eaux, la réduction des polluants atmosphériques et la désaffectation de mines.

Le Canada a participé activement à la réunion de janvier 1991 des ministres de l'Environnement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la première depuis 1985. Plusieurs importantes initiatives canadiennes ont été adoptées dans le communiqué final. Il s'agit d'un examen des politiques et de la performance des pays de l'OCDE au chapitre de l'environnement, d'une étude de la relation entre les politiques commerciales et les politiques environnementales et de l'intensification des travaux de l'OCDE sur les indicateurs environnementaux.

Sur le plan international, le Canada accorde également une grande importance au Fonds multilatéral provisoire pour l'application du Protocole de Montréal. Le Fonds, entré en opération en février 1991 et situé à Montréal, aide les pays en développement à réduire les substances nuisibles à la couche d'ozone, comme l'exige le Protocole. L'établissement de ce fonds témoigne d'un nouvel esprit de coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement, qui collaborent en vue d'assurer un développement durable.

La relation entre le commerce et l'environnement est un aspect du développement durable international auquel les Canadiens s'intéressent particulièrement dans le contexte des négociations sur un Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) menées actuellement avec le Mexique et les États-Unis. Le Canada collabore avec ces deux pays pour s'assurer que l'ALENA cadrera avec ses politiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

Notre planète fait face à des problèmes environnementaux nombreux et complexes. Le Canada met l'accent sur la diplomatie et la coopération internationale pour promouvoir la gestion de notre précieux environnement commun. 🍁



ISTC

portent sur les changements climatiques, la diversité biologique et les forêts.

Sur le plan bilatéral, le Canada a conclu des accords de coopération en matière d'environnement avec les États-Unis, la République populaire de Chine, la Communauté européenne, le Danemark, l'Allemagne, la France, le Japon, les Pays-Bas, l'Union soviétique, le Royaume-Uni, le Brésil, l'Équateur, le Mexique, le Pérou et le Venezuela.

Parmi les récentes initiatives internationales, mentionnons la signature, en juin dernier, de la première Déclaration ministérielle sur la protection de l'environnement arctique, lors d'une réunion des huit pays dont le territoire touche au cercle arctique. Le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et l'Union soviétique ont adopté une Stratégie de protection de l'environnement arc-

tiques pour s'attaquer aux graves problèmes environnementaux causés par les contaminants organiques persistants, la radioactivité, la pollution par le pétrole et les métaux lourds. Le Canada a proposé la création d'un Conseil permanent de l'Arctique qui examinera les

questions environnementales d'intérêt commun. Par ailleurs, le Canada est signataire de la première convention internationale sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, conclue en février 1991. En vertu de cette entente, le Canada, les États-Unis et 23 pays européens s'engagent à négocier avec les États voisins au sujet de toute activité qui pourrait avoir des «effets néfastes importants» sur ces États. Il s'agit notamment de la construction de vastes usines, de raffineries de pétrole, de centrales nucléaires, de gros barrages ou d'installations d'élimination des déchets.

Pendant la visite qu'il a faite en Allemagne en juin, le premier ministre Brian Mulroney a offert de mettre le savoir-faire canadien au profit du nettoyage des mines d'uranium désaffectées situées dans l'ex-Allemagne de l'Est. En vertu

Tous les pays devront collaborer afin de trouver, à l'échelle mondiale, des modes de vie moins préjudiciables à l'environnement.

Par ailleurs, de 1990 à 1993, le Canada aura versé 1,5 million de dollars au Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, situé à Budapest, afin de l'aider à trouver des solutions aux graves problèmes environnementaux qui se posent aux pays de ces régions.

En juillet, à la suite de la crise environnementale suscitée par la guerre du Golfe, le Canada a parrainé avec les Nations Unies une rencontre de 46 juristes venant de 30 pays qui ont discuté des lois et conventions internationales visant à combattre le terrorisme écologique.